

Compte-rendu de la RIS du SNUDI-FO 22

du 29 avril 2020

54 participants, syndiqués et non-syndiqués

Introduction de la RIS

Le 13 avril, le Président Macron a annoncé de la réouverture des écoles le 11 mai. Les enseignants sont bien placés pour voir les conséquences du confinement (inégalités explosent...), plus généralement la situation s'avère très dure pour les plus fragiles (confinement dans un appartement, queues de la faim pour les colis alimentaires, violences familiales...). Il y a une volonté que la situation revienne à la normale. Mais une grande inquiétude, la colère contre les conditions de la reprise montent. Macron a fait le choix de la contamination. Philippe l'a dit : pas de masque pour tout le monde, dépistage pas généralisé (avec 700 000 tests par semaine, il faut 2 ans pour tester tous les Français...) De multiples avis scientifiques et médicaux sont prononcés contre la réouverture le 11 mai (INSERM, Ordre des médecins, Conseil scientifique...). La véritable raison de la réouverture des écoles réside dans la garderie pour les entreprises (ce n'est pas l'école obligatoire qui est rétablie, ils osent parler d'impératif social...) Choix est fait de donner 400 milliards aux banques, 8 milliards pour la santé et les hôpitaux, 5 euros pour ceux qui dépendent de l'aide alimentaire (900 millions au total). Les plans de suppressions de postes, de lits ne sont pas stoppés (le directeur de l'ARS Grand-Est s'est fait limogé parce que ce n'était pas le moment d'annoncer que le plan de fermetures de postes et de lits est toujours d'actualité, pas pour une mauvaise information). Dans les écoles : aucune garantie de sécurité, il y a l'expérience de l'accueil des enfants de soignants. La distanciation s'avère impossible, en particulier pour les AESH, et les enseignants de maternelle. La position de FO est claire et nette : pas de masques, pas de tests, pas de reprise ! La situation des personnes à risques, des enseignants parents sans moyen de garde, est posée. Si la réouverture est maintenue, que fait-on ? Droit de retrait, droit de grève, obtenir des protections...

Constats sur la période écoulée :

L'accueil des enfants de soignants a été compliqué, notamment pour assurer les gestes barrières, pour assurer la désinfection des locaux et des divers objets.

Le télétravail a été une vraie machine à gaz qui a marqué une réelle rupture d'égalité entre les élèves. Le chiffre de 5% de décrocheurs est faussé : il est très en dessous de la réalité.

Constats suite à l'intervention du premier ministre :

Le télé travail pèse à tous, les enseignants voudraient retourner en classe, les enfants aussi pour retrouver leurs copains, pour jouer, mais :

- Est-ce que toutes les classes de maternelle et d'élémentaire sont concernées par la reprise le 11 mai ?
- Si 15 élèves par classe, qui assurera la classe ?
- Quels élèves pourront venir, faudra t-il sélectionner les élèves ?
- Quelle organisation ? Ecole à mi-temps ? Comment s'organiseront les récréations ?
- Qui organise ? Les municipalités ? Les directeurs ?
- Pour les parents qui décideraient de ne pas envoyer leur enfant à l'école, qui assurera la scolarité ?
- Comment sera géré le péri-scolaire ?
- Quelles mesures de protection sont envisagées pour les personnels ?
- Comment seront traités les personnels à risque ? Qui délivre le certificat médical ?
- Il est injuste de demander un certificat médical.
- Si les enseignants ne veulent pas prendre le risque d'envoyer leur enfant à l'école, sont-ils contraints d'aller travailler ?
- Comment cumuler travail en présentiel et télétravail ?
- Que dire aux enfants concernant le risque pour eux de l'attraper ou celui de le transmettre ?
- Comment les empêcher de jouer ensemble, avec leurs copains quand d'après leurs parents, ils ont hâte de revenir pour jouer ? Le respect des gestes barrière, la distanciation sociale toute la journée sont impossibles.
- Les remplaçants, les TRS devront-ils se déplacer d'école en école, transportant ainsi le COVID ?
- Que faire des enfants qui seraient incapables de respecter les gestes barrière ?
- Comment allons-nous nous organiser ?
- Quelle est notre responsabilité morale, juridique si un enfant ou un parent est atteint de Covid suite à la scolarisation de leur enfant ?

- Des maires ont sondé les parents sur la présence de leur enfant à l'école à partir du 11 mai. Les réponses sont diverses. Beaucoup de parents ont peur et disent non.
- Plusieurs maires ont décidé de ne pas rouvrir les écoles.
- Dans certaines écoles, plusieurs enseignants ne viendront pas car ils font partie des enseignants à risque. Il ne restera alors que peu d'enseignants pour assurer la scolarisation des enfants.
- Comment vont être traités les personnels AESH, très inquiets car leur métier implique la promiscuité avec l'enfant qu'ils suivent, très inquiets aussi car certains AESH sont travailleurs handicapés donc fragiles et se demandent si comme pour certains enseignants, ils pourront ne pas venir à l'école et dans ce cas s'ils seront payés.
- L'instruction est obligatoire en France pour les enfants de 3 à 16 ans ? S'il n'y a pas de danger, TOUS les enfants doivent aller à l'école. Pourquoi laisse t-on les parents décider ? Pourquoi leur laisser cette responsabilité ? C'est la reconnaissance du danger.

Inquiétudes pour la rentrée de septembre :

- Les enfants qui reviendront en septembre auront tous des niveaux très différents, l'écart se sera creuser et nous aurons à charge de continuer à enseigner malgré cela. Les enfants seront de plus probablement stressés.
Nous devons envisager cette reprise dès maintenant en exigeant le recrutement de personnel enseignant en nombre conséquent, de personnel RASED, de psychologues pour permettre aux élèves de reprendre leur place dans le système scolaire.
- Nous allons devoir vivre avec ce virus pendant encore longtemps, les mesures de protection (dépistage systématique, masques FFP2, gel, désinfection notamment) doivent être prises. Concernant plus généralement le fonctionnement de l'école, des consignes nationales claires et non la débrouille école par école sont également nécessaires.

Réponses :

- La continuité pédagogique n'est qu'un prétexte à cette reprise, puisque ce sont les parents qui décident.
- Nous ne pouvons pas refuser d'accueillir un enfant à l'école.

- Le devoir de réserve n'existe pas. Cependant nous avons à respecter quelques règles évidentes : être respectueux de tous, ne pas être insultants. En dehors de la classe et du temps scolaire, nous sommes des citoyens comme les autres et avons le droit de nous exprimer. C'est un droit constitutionnel.
- L'intervention du premier ministre ne laisse aucun doute sur deux réalités : le gouvernement place la reprise économique avant la sécurité des salariés et de la population (repandre le travail... quels que soient les risques sanitaires) ; il faudrait atteindre 60% de gens immunisés or nous n'en sommes qu'à 6% (c'est le choix de la contamination et de centaines de milliers de morts). Ici réside la vraie raison de la réouverture des écoles.
- Nous ne pouvons pas porter la responsabilité, nous ne pouvons pas organiser cet accueil... nous sommes fonctionnaires d'Etat, c'est à l'Etat de prendre les décisions et de décider de l'organisation.
- Nous ne pouvons pas reprendre sans avoir l'assurance que nous serons en sécurité, les personnels, les enfants...

Décisions :

- Un appel des enseignants et AESH réunis est adopté à l'unanimité moins deux abstentions. Il se termine par la proposition de faire valoir son droit de retrait.
- Une proposition de courrier aux IEN pour réaffirmer que nous ne pouvons pas garantir la sécurité des élèves, va être envoyée aux écoles, aux collègues.